

ANNULATION
D'UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

| DESCRIPTION DE LA DEMANDE | référence dossier |
|--|---------------------------------|
| Demande d'annulation réceptionnée le 09 Janvier 2024 | N° DP 068 376 23 J 0218 |
| Par : COMBLE-ECO EASY SOLAR représentée par Monsieur BOUBLI Tony Demeurant à : 55 avenue des Champs Pierreux 92000 NANTERRE Pour : Installation de panneaux photovoltaïques Sur un terrain sis à : 5 rue des Ardennes Cadastré : 05 0341 | Destination : Habitation |

Le Maire

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la demande de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes déposée le 04/10/2023 par COMBLE-ECO EASY SOLAR représentée par Monsieur BOUBLI Tony pour l'installation de panneaux photovoltaïques, accordée le 13/10/2023.

Vu la demande d'annulation reçue le 09/01/2024,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : la demande Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes susvisée est **annulée**.

Fait à WITTENHEIM

Le 23 JAN. 2024

Joseph WEISBECK
Adjoint au Maire,
Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs, à
l'Environnement et à l'Aménagement du territoire



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 421-2-4 du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa transmission.